



**Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 50'000.-  
pour l'organisation d'un départ d'étape du Tour de Romandie féminin 2024**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du conseiller communal en charge du dicastère, du 14 février 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :**       <sup>1</sup>Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2024, un crédit supplémentaire de CHF 50'000.-.

<sup>2</sup>Ce montant sera porté sous la rubrique budgétaire 31300.22 « Tour de Romandie 2024 » dans le chapitre « 8400 Tourisme », relatif à l'organisation d'un départ d'étape du Tour de Romandie féminin 2024.

**Art. 2 :**        Le présent arrêté rentre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 21 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Tom Egger

Le secrétaire,  
Thierry Pittet